

Convention-Cadre de Partenariat prise en application de l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

ENTRE

La Région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Michel VAUZELLE agissant en vertu de la délibération n° du Conseil régional en date du .

ci-après dénommée la Région

ET

Le Département des **Bouches du Rhône**, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Jean-Noël GUERINI agissant en vertu de la délibération n° du Conseil Général en date du .

ci-après dénommé le Département

ET

La Communauté Urbaine **Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI agissant en vertu de la délibération n° de la Communauté Urbaine en date du .

ci-après dénommée la Communauté

- VU** le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,
- VU** le Code des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L1511-1-1, L1511-2, L1511-3, L1511-4,
- VU** le règlement CE d'exemption n° 1628/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale du JOCE du 1 novembre 2006,
- VU** le décret n° 2007-732 du JO relatif aux zones d'aide à finalité régionale du 7 mai 2007,
- VU** le régime cadre d'aides publiques à finalité régionale n° XR 61/2007 qui précise les possibilités d'aide à finalité régionale des collectivités territoriales,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Exposé des motifs

Le groupe BUSINESS & DECISION (B&D) est une Société de Services en Informatique, spécialisée dans les applications de CRM (Gestion de la relation client) et la Business Intelligence (aide à la prise de décision).

B&D est une Société Anonyme au capital de 613 M€, cotée sur Euronext (43 % du capital flottant). Le créateur de la société en 1992, Patrick BENSABAT, dirige toujours l'entreprise et détient 37% du capital.

L'entreprise emploie 2600 salariés à travers le monde, dont 1400 en France, pour un chiffre d'affaires consolidé de 240 M€ fin 2008.

Le site concerné par la demande d'aide est la société BUSINESS & DECISION PACA, qui vient d'être créé sur Marseille dans des nouveaux locaux au Silo d'Arenc. Cette entité est une SARL dont le capital (50 K€) est détenu à 100% par la maison mère Parisienne. Notons que le groupe possède déjà une filiale en Région PACA, implantée sur AIX EN PROVENCE : BUSINESS & DECISION SUD (B&D SUD).

Le site régional (B&D SUD) avait jusqu'à présent pour fonction d'intervenir pour les grands comptes locaux, comme par exemple CMA-CGM, Eurocopter, Escota... Cette entité emploie aujourd'hui 70 personnes pour un chiffre d'affaires de 5,7 M€.

Dans le cadre d'un contrat avec le groupe BNP PARIBAS, les implantations régionales sont susceptibles de prendre une envergure nationale.

En effet, BNP PARIBAS a demandé à B&D de mettre en place un centre de service bancaire externalisé. Selon les projections contractuelles, cette externalisation doit conduire à la création de 100 emplois sur le lieu d'implantation choisi. Ces emplois sont principalement des postes de consultants informatiques, de niveau bac + 5.

Le site pressenti pour recevoir cette activité est le nouveau site Marseillais : les locaux loués au silo d'Arenc et la mise en place d'une ligne informatique sécurisée par BNPP témoignent de l'avancement de l'implantation du groupe sur Marseille.

La groupe BUSINESS & DECISION, au travers de sa filiale BUSINESS & DECISION PACA, sollicite la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'attribution d'une Aide à Finalité Régionale.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

Afin d'aider son projet de développement sur Marseille, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole conviennent d'accorder une aide financière à la société BUSINESS & DECISION PACA sous forme d'Aide à Finalité Régionale.

ARTICLE 2

Sur la base de la création de 100 emplois à durée indéterminée entre le 25/09/2009 et le 24/09/2012, les collectivités décident d'accorder :

200 000 € de subvention pour la Région soit 2 000 € par emploi créé
100 000 € de subvention pour le Département soit 1 000 € par emploi créé
200 000 € de subvention pour la Communauté soit 2 000 € par emploi créé

L'assiette des dépenses éligibles correspond à deux années de coûts salariaux des 100 personnes à embaucher, soit 11 130 000 €.

ARTICLE 3

L'ensemble de ces aides devra faire l'objet d'approbations formelles par les assemblées délibérantes des collectivités concernées et les modalités d'attribution et de versement des aides feront l'objet de conventions entre BUSINESS & DECISION PACA et ces collectivités.

ARTICLE 4

Cette convention-cadre de partenariat prise en application de l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature par les parties, de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité, de sa notification.

**Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le Président du Conseil général des Bouches
du Rhône**

Michel VAUZELLE

Jean-Noël GUERINI

**Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

Eugène CASELLI